

MISE À JOUR DU RÉGLEMENT

Le concours international Présence Compositrices est un nouvel événement dans le paysage musical français et nous sommes touchés par l'intérêt qu'il suscite.

Plusieurs ensembles français et étrangers sont d'ores et déjà candidats et inscrits à sa première édition. Toutefois, à la suite de nombreux retours et questions, nous avons pris les décisions énoncées ci-dessous, qui permettront à des artistes ayant eu connaissance tardivement de son existence d'y participer, tout en garantissant l'excellence artistique du projet.

Prolongation des inscriptions : vous avez jusqu'au 10 juillet

Pour laisser permettre aux artistes ayant découvert le concours récemment de finaliser leur dossier, la date limite d'inscription est repoussée au **10 juillet 2026 à minuit heure française**. Aucun report ne sera accordé après cette date.

- **Ensembles déjà inscrits au 1er mai** : Vous êtes automatiquement admis pour la suite de la phase de sélection. Il vous suffit de nous envoyer votre programme définitif pour la demi-finale et la finale avant le 10 juillet à minuit. Un message comportant toutes les informations demandées pour la suite du processus de sélection va vous être envoyé dans les prochaines semaines.

Simplification des épreuves de sélection

Afin d'alléger la charge de travail des ensembles, nous fusionnons les deux premières épreuves (présélection et éliminatoire) en une unique épreuve vidéo.

- **Programme libre** : Le répertoire peut être librement composé d'œuvres de compositeurs et/ou de compositrices.

- **Conditions d'enregistrement** : Vous pouvez choisir d'appliquer les conditions prévues initialement pour la présélection ou pour l'épreuve éliminatoire.

- **Pour les ensembles déjà inscrits au 1er mai** : L'envoi d'une seconde vidéo est facultatif. Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez nous envoyer une seconde vidéo qui sera également visionnée par le jury. (Cet envoi vidéo est en revanche obligatoire pour les ensembles qui s'inscrivent après le 1er mai).

Élargissement de la limite d'âge

Conscients que la découverte des œuvres de compositrices se fait encore souvent bien tardivement, nous repoussons la limite d'âge individuelle qui ne devra pas excéder 38 ans au 1er novembre 2026.

CALENDRIER MIS À JOUR

1ER MARS	Début des inscriptions
10 JUILLET	Nouvelle date limite d'inscription à minuit heure française
25 JUILLET	Annnonce des résultats de l'épreuve de sélection
28 OCTOBRE	Accueil des demi-finalistes à 18h30 - Foyer Opéra Grand Avignon
29 OCTOBRE	Répétition des demi-finalistes - Amphithéâtre Mozart du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon
30 OCTOBRE	Demi-finale publique - Amphithéâtre Mozart du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon
31 OCTOBRE	Répétition des finalistes - Opéra Grand Avignon
1ER NOVEMBRE	Finale publique - Opéra Grand Avignon

Les horaires précis de chacun des événements seront communiqués ultérieurement à chaque candidate et candidat.